



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Pollution et nuisances

Question écrite n° 16804

Texte de la question

M François d'Harcourt attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs, sur les dangers de grave pollution que font courir à l'environnement les cargos transportant des fûts toxiques. De plus en plus souvent, des accidents se produisent qui aboutissent à ce que les containers disparaissent en mer et ne sont pas retrouvés. Pour remédier à de semblables situations, ne serait-il pas opportun d'envisager d'équiper chaque fût d'un système d'alarme sonore sensible aux radars de détection, permettant ainsi leur localisation rapide ? Il lui demande quelles mesures il pourrait prendre dans ce sens.

Texte de la réponse

Reponse. - Le principe du marquage des conteneurs (émission d'un bip sonore, lacher d'un produit aisément visible à partir d'un navire ou d'un aéronef, etc) a fait l'objet d'une réflexion au niveau interministériel à l'occasion de l'accident du Perentis. Il a été convenu de lancer une étude de faisabilité d'un système sonore qui permettrait de repérer tout colis contenant des substances dangereuses échoué sur des fonds marins. Cette démarche ne laisse en aucune façon préjuger de la position qui sera prise au niveau international. En tout état de cause, l'adoption d'une telle mesure par l'ensemble des pays disposant d'une flotte de commerce ne peut relever que d'une décision prise au sein de la seule instance compétente en matière de navigation maritime, en l'occurrence l'organisation maritime internationale (OMI). Il est évident que si la fiabilité d'un tel dispositif était démontrée, la France interviendrait auprès des comités techniques relevant de l'organisation maritime internationale afin que ce point soit inscrit à l'ordre du jour de leurs travaux.

Données clés

Auteur : [M. d'Harcourt François](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16804

Rubrique : Mer et littoral

Ministère interrogé : environnement et prévention des risques technologiques et naturels

Ministère attributaire : environnement et prévention des risques technologiques et naturels

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 août 1989, page 3608